

Gestions des invasives : le point en 2018 !

Comme chaque année l'arrivée de l'été sonne le début des gestions de certaines plantes invasives sur le territoire concerné par le contrat de rivière Senne. Ces gestions sont réalisées en collaboration avec les communes et les provinces de Hainaut et du Brabant wallon. En voici un petit aperçu !

Tout d'abord les **balsamines de l'Himalaya**, ces « jolies » fleurs roses qui mettent à nu nos berges en hiver et qui créent des cordons de fleurs monotones sans laisser de la place à nos plantes indigènes. Cette année, l'équipe du contrat de rivière a poursuivi les gestions précédentes :

- sur **Ittre** - le Ry Ternel et le Ry du bois des Nonnes,
- sur **Nivelles** - le Mathieu Simon (la province du Brabant wallon a réalisé un marché de gestion pour la Thines),
- sur **Braine-le-Château** - le Bruyère Mathias et le Ry Minon,
- sur **Braine-l'Alleud** - la Praie, le Ham, la Légère eau, le Hain et le Patiau,
- sur **Braine-le-Comte** - le Gueruez, le Malpaix, le Ry à la Croix et la Favarge,
- sur **Pont-à-Celles** - le Rosseignies.

Tous ces cours d'eau ont demandé **16** journées de travail pour le premier passage ... Et cela en comptant **6 personnes** par jour de travail ! La tâche est **dantesque**, et heureusement que certaines entreprises viennent soutenir le CRSenne lors de leurs journées *Team building* ! Grâce à eux, le travail avance à pas de géant ! Il faut également remercier les communes qui mettent des jobistes étudiants à notre disposition pour une ou deux journées de gestion ! Un second passage est également effectué environ 4 semaines après le premier. Celui-ci a duré une **dizaine de jours pour 2 personnes**.



Balsamine de l'Himalaya
©CRSenne



Berce du Caucase - ©CRSenne

Pour la gestion de la **berce du Caucase**, le contrat de rivière sert essentiellement de relai vers les différents gestionnaires (communes, provinces et région). Certaines stations sont gérées avec leur collaboration. Les **éco-cantonniers** sont disponibles pour venir en appui aux partenaires en ayant besoin. Les stations répertoriées diminuent fortement d'année en année. Il faut toutefois toujours rester vigilant car les graines ont **une durée de vie d'environ 5 ans**. Il en est de même pour la balsamine, avec une durée de vie des semences de 3 à 5 ans. C'est pour cela que certains cours d'eau, comme la Légère eau à Braine-l'Alleud, font l'objet d'une **surveillance** malgré l'absence de plantes depuis un ou deux ans. Il faut donc tenir à l'œil les différents sites durant plusieurs années pour être certain qu'aucun plant ne réapparait.

Il est bon de rappeler que la berce du Caucase peut provoquer des **brûlures** sur la peau jusqu'au **3^{ème} degré** ! Il est donc essentiel de la gérer correctement (coupe sous le collet) et surtout avec les **protections** adéquates (visières, gants, vêtements imperméables).

Notons également que la province du Brabant wallon joue un rôle essentiel en octroyant un **subside** spécifique pour la gestion des plantes invasives, ce qui permet de se consacrer à cette tâche ardue !

Enfin, tout à chacun peut contribuer à cette lutte contre les plantes invasives ! En effet, à vous, cher citoyen, de faire attention à ce que vous mettez dans vos jardins ! Si vous avez un doute sur une plante, informez-vous ! Chacun peut donc mettre sa pierre à l'édifice en gérant les plantes présentes dans sa propriété ou en implantant une végétation indigène !

Plus d'informations sur la **balsamine de l'Himalaya** ? Cliquez [ICI](#) !

Plus d'informations sur la **berce du Caucase** ? Cliquez [ICI](#) !

Contrat de Rivière Senne
Place Josse Goffin 1
1480 Clabecq
Président : Christian Fayt



Tel : 02/355.02.15
GSM : 0497/53.71.16
Courriel : info@crsenne.be
Site : <http://www.crsenne.be>